

# Conduite en sécurité d'engins de chantier Référentiel de connaissances R482

Code produit : AUTOR482 / Version : v1

## ELEMENTS DE CONTEXTE

Arrêté du 02 décembre 1998 – Article R4323-55 du Code du Travail :

"La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate. Cette formation doit être complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire..."

## FINALITE DE LA FORMATION

Prendre en compte sa sécurité ainsi que celle de son entourage dans la conduite quotidienne d'engins de chantier.

Obtenir/Renouveler une autorisation de conduite en sécurité d'engins de chantier de catégories A, B1, C1, C2, C3, D, E, F, G suivant la R482.

## OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Connaître la recommandation R482, les devoirs et les responsabilités des conducteurs
- Effectuer les vérifications de l'engin avant utilisation
- Maîtriser la conduite d'engins de chantier
- Réaliser les opérations d'entretien de premier niveau

## PUBLIC CONCERNE/EMPLOI VISE

Toute personne apte médicalement et souhaitant obtenir ou renouveler une autorisation pour la conduite en sécurité d'engins de chantier selon la R482 dans la ou les catégories souhaitées.

**Initiale** : Conducteur ayant déjà conduit des engins de chantier mais n'ayant jamais suivi de formation

**Recyclage** : Conducteur ayant déjà obtenu une autorisation de conduite d'engins de chantier dans une période inférieure ou égale à 10 ans

## PREREQUIS

Aucun.

## MODALITES

---

**Durée :** Formation initiale : 14 heures / 2 jours – Recyclage : 7 heures / 1 jour  
7 heures supplémentaires si journée de test complète

**Type :** Présentiel

**Méthodes et moyens pédagogiques :** Supports audio visuels (POWER POINT, films) et support de cours remis à chaque participant, alternance entre théorie et pratique, conduite d'engins et réalisation de travaux représentatif de l'activité de chaque engin, mise à disposition du ou des engins nécessaires et de la plateforme pédagogique définie ensemble en fonction des modalités d'utilisation en interne de vos engins, livret

**Validation des acquis :** Validation des acquis théoriques et pratiques lors du test d'évaluation des connaissances théoriques et pratiques, en vue de la délivrance par l'employeur d'une autorisation de conduite

**Sanction de la formation :** Attestation de fin de formation, certificat de réalisation, autorisation de conduite (validité 10 ans)

**Profil de l'intervenant :** Formateur spécialisé dans le domaine

## PROGRAMME

---

### ❖ FORMATION / THEORIE

- Rôles et responsabilités du constructeur / de l'employeur / du conducteur / du chef de manœuvre / du signaleur / de l'homme-traffic
- Réglementation
- Les différents acteurs internes et externes de la prévention
- Technologie des engins de chantier
- Les principaux types d'engins de chantier et les catégories correspondantes
- Les règles de circulation applicables aux engins de chantier
- Les principaux risques liés au fonctionnement des engins de chantier et les moyens de prévention associés
- Les principaux risques liés à la conduite et au déplacement des engins de chantier et les moyens de prévention associés
- Exploitation des engins de chantier
- Vérification d'usage des engins de chantier

### ❖ FORMATION / PRATIQUE : exercices réalisés selon la catégorie

- Prise de poste et mise en service : contrôle de l'état de l'engin et vérification du bon fonctionnement des dispositifs de sécurité
- Conduite et circulation : à vide / en charge / en marche avant et arrière, en ligne droite et virage
- Réalisation des travaux de base correspondant à l'engin
- Opération de levage lorsque l'engin le permet
- Chargement et déchargement de l'engin sur porte-engins (si catégorie le nécessite ou si option)
- Fin de poste et maintenance de premier niveau

### IMPORTANT

Chaque candidat devra disposer le jour de la formation PRATIQUE de ses EPI (Equipement de Protection Individuelle), à savoir :

- CHAUSSURES DE SECURITE
- GANTS DE MANUTENTION
- GILET REFLECHISSANT
- CASQUE DE CHANTIER
- PROTECTIONS AUDITIVES (suivant l'engin utilisé)

### LES + ASFO

---

Nos responsables pédagogiques et intervenants sont des experts reconnus dans leur métier.

Certification AFNOR selon le référentiel ISO 9001.